

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Introduction d'une aide aux médias électroniques indépendante du canal de diffusion et du modèle d'affaires (Mo. 24.3817)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Magnin, Chloé

Citations préféré

Magnin, Chloé 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Introduction d'une aide aux médias électroniques indépendante du canal de diffusion et du modèle d'affaires (Mo. 24.3817), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 29.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Enseignement, culture et médias	1
Médias	1
Nouveaux médias	1

Abréviations

KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
PG	Postgesetz

CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
LPO	Loi sur la poste

Chronique générale

Enseignement, culture et médias

Médias

Nouveaux médias

MOTION
DATE: 26.09.2024
CHLOÉ MAGNIN

Une **motion** déposée par la CTT-CN a été débattue par son Conseil. L'objet vise une révision du soutien financier aux médias avec comme objectif de **subventionner les médias numériques** proposant du contenu journalistique, **indépendamment du canal de diffusion**. La motion soutient aussi de manière plus conséquente les plus petits médias. L'estimation de la grandeur des médias se base sur le nombre de journalistes employé.e.s. De plus, le financement de cette subvention remettrait en perspective le système actuel: le financement de la mesure serait couvert par le budget fédéral et en compensation, une réduction ou une suppression de l'aide indirecte à la presse, prévue par la loi sur la poste (LPO), serait envisagée. Le Conseil fédéral s'est positionné contre cet objet. Il estime que, comme l'aide indirecte à la presse est remise en question, il serait favorable d'attendre la fin des débats sur l'initiative parlementaire 22.423 pour décider du sort de cet objet. De plus, il argumente que la situation financière fédérale actuelle n'est pas favorable aux nouvelles mesures prévues par la motion. Le **Conseil national a adopté** la motion de la CTT-CN par 116 voix contre 72. L'UDC et une minorité de députés du PLR et du Centre ont rejeté la motion. Les discussions au sujet de cette motion ont été tenues dans le cadre de l'objet 22.423.¹

MOTION
DATE: 05.12.2024
CHLOÉ MAGNIN

Le **Conseil des Etats** a tacitement **rejeté** la **motion** visant à **subventionner les médias numériques indépendamment du canal de diffusion**. La chambre haute a décidé de suivre sa commission, la CTT-CE, qui avait préconisé le **rejet** de la motion par 8 voix contre 3. En effet, selon cette dernière, la motion soulève des questions sociétales. Premièrement, comme la proposition de la motion avait été rejetée en votation populaire dans le cadre du paquet d'aide aux médias, accepter la motion serait discutable sur le plan démocratique. Deuxièmement, la motion propose une aide directe aux médias, ce qui modifie le fonctionnement du soutien aux médias actuellement en place et interroge le rôle de l'Etat sur le sujet.²

1) BO CN, 2024, p. 1958; LT, 22.6.24

2) BO CE, 2024, p. 1071 ss.; Communiqué de presse CTT-CE du 22.11.24